

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/009/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 204/04 (AFR 25/007/2004 du 18 juin 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / TORTURE DÉTENTION SANS INCULPATION

ÉTHIOPIE

Imiru Gurmessa Birru (h), âgé d'une cinquantaine d'années

Londres, le 12 août 2004

Le 6 août, Imiru Gurmessa Birru aurait été transféré en civière d'un hôpital à une unité d'enquêtes de la police. Il est très malade mais s'est vu refuser les soins prescrits par des médecins de l'hôpital. Imiru Gurmessa Birru est détenu au secret, ce qui l'expose particulièrement au risque d'être torturé. On ne connaît toujours pas les raisons précises de son arrestation ; il n'a pas été formellement inculpé.

Imiru Gurmessa Birru avait été admis à l'hôpital de la police vers le 11 juin, à Addis-Abeba, alors qu'il était dans un état critique. Il venait de passer trois mois en garde à vue au département central d'enquêtes (également connu sous le nom de *Maikelawi*), à Addis-Abeba, où il aurait été torturé et privé de ses médicaments contre le diabète, ce qui aurait entraîné des complications hépatiques. Lorsqu'il était hospitalisé, il était placé sous la garde des forces de sécurité spéciales et il lui était défendu de recevoir la visite de sa famille ou de ses amis. Le 6 août, il a été ramené en civière au département central d'enquêtes, contre l'avis des médecins. Le 10, il aurait été transféré dans la prison de Karchele, à Addis-Abeba.

L'état de santé d'Imiru Gurmessa Birru se serait amélioré lors de son séjour à l'hôpital de la police, même s'il est toujours dans l'incapacité de marcher sans assistance et s'il reste très faible. Ses proches se seraient présentés au département central d'enquêtes et à la prison de Karchele pour lui apporter des médicaments, mais on ne les a pas autorisés à le voir.

Imiru Gurmessa Birru est membre de l'ethnie (« *nationalité* ») oromo et a été accusé – à tort, selon lui – de soutenir le Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition qui lutte contre le gouvernement dans la région oromo. Il appartient à l'Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus, qui fait partie de la Fédération luthérienne mondiale. Les fidèles de cette Église étant en majorité issus de l'ethnie oromo, elle a été prise pour cible par les autorités dans le passé en raison de ses liens présumés avec le FLO. Un grand nombre d'Oromos ont été détenus sans jugement ni même inculpation parce qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec le groupe armé.

En 2000, Imiru Gurmessa Birru avait déjà été maintenu en détention sans inculpation pendant huit mois pour des motifs politiques. Il avait alors été torturé, semble-t-il, et a des problèmes de santé depuis lors. Avant cet épisode, il avait été arrêté et torturé en 1978, sous le Conseil administratif militaire provisoire, connu sous le nom de *Dergue*.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le transfert d'Imiru Gurmessa Birru de l'hôpital de la police, à Addis-Abeba, à la prison de Karchele contre l'avis des médecins de l'hôpital, et par le fait qu'il est actuellement privé de soins médicaux alors qu'il est gravement malade ;

– demandez qu'il puisse bénéficier de tous les soins médicaux dont il a besoin et qu'il puisse consulter un avocat et recevoir la visite de ses proches sans restriction ;

– insistez pour qu'une enquête indépendante soit ouverte sur les actes de torture et le refus de soins médicaux dont il aurait fait l'objet pendant sa détention au département central d'enquêtes (*Maikelawi*) ;

– exhortez les autorités à inculper Imiru Gurmessa Birru d'une infraction prévue par la loi ou à le relâcher immédiatement.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice
Ministry of Justice
P O Box 1370
Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Justice Minister, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 520874 / 517775*

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Federal Police Commissioner
Ministry of Federal Affairs
P O Box 1031
Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Federal Police Commissioner, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 552 020*

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

COPIES À :

Ministre de la Santé :

Dr Kebede Tadesse
PO Box 1234
Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 1 519 366

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

(* L'obtention de cette ligne peut se révéler difficile ; merci de vous montrer persévérants.)

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI..

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*